

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 NOVEMBRE 2012**

Date de convocation :

31 octobre 2012

Date d'affichage :

Nombre de conseillers :

en exercice : 15

présents : 12

votants : 15

L'an deux mille douze, le six novembre à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Le Maire, Thierry LOUIS.

Présents :

LOUIS Thierry, COSSERON Claude, BARJOL Chantal, LENOEL Jacqueline, GILLES Christophe, LECOULLARD Gérard, LEGRAVEY Jacqueline, OLIVIER Véronique, LECLERC Joël, GOYER Muriel, DIEUL Sandrine, POZZO Maryvonne formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

AUCRETERRE Stéphane a donné procuration de vote à GOYER Muriel.

HOLE Jean-Marie a donné procuration de vote à COSSERON Claude.

LEMAITRE Philippe a donné procuration de vote à GILLES Christophe.

Secrétaire :

OLIVIER Véronique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- ☞ d'attribuer le marché de travaux relatif à la construction de deux maisons locatives aux entreprises pour les montants inscrits dans le tableau joint en annexe de la délibération représentant un marché total de 283 472.80 € HT (options comprises) ;
- ☞ d'autoriser M. Le Maire à conclure une convention de location annuelle pour les parcelles respectivement cadastrées B 22 et B 118 ;
- ☞ d'autoriser M. Le Maire à faire une demande de renouvellement de convention entre l'Etat, la Commune et M. Cyril RIVAT pour un contrat de type CUI-CAE d'une durée d'un an à compter du 16 janvier 2013 ; d'autoriser M. Le Maire à renouveler le contrat de M. Cyril RIVAT pour une période d'un an sur la base d'un CUI-CAE à compter du 16 janvier 2013 ; que dans le cadre de ce renouvellement une formation relative à l'application des produits phytosanitaires sera prévue ;
- ☞ d'autoriser M. Le Maire à prendre la décision modificative n°07/2012 au budget communal pour permettre le règlement de cautions relative à des logements communaux ;
- ☞ de demander à la SAUR un dégrèvement sur consommation d'eau pour le branchement situé au terrain de football pour la période du 31 octobre 2011 au 24 octobre 2012 ;
- ☞ d'autoriser M. Le Maire à prendre la décision modificative n°08/2012 au budget communal pour régler le solde du marché de travaux de voirie communale 2012 ;
- ☞ de valider l'avant-projet présenté par l'Agence Technique Départementale des Marais pour la création d'une liaison douce entre Saint-Germain/Ay bourg et Saint-Germain/Ay plage ; de déléguer la maîtrise d'ouvrage de ce projet au Conseil Général de la Manche.

Fait à Saint-Germain/Ay,
le 6 novembre 2012,
Le Maire,
Thierry LOUIS